

Mardi 26 janvier à 9 h 15

**COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'ACTION
SOCIALE
ET DE LA SANTÉ
(M. le Ministre Prévot)**

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Valérie DE BUE sur le contrôle des travaux en Wallonie

Jean-Luc CRUCKE sur les lenteurs des travaux du R9 de Charleroi

Valérie DE BUE sur les embarras de circulation suite aux chutes de neige

Georges-Louis BOUCHEZ sur les informations autoroutières

Christine DEFRAIGNE sur les bouchons et ralentissements sur les routes wallonnes

Jenny BALTUS-MÖRES sur le règlement complémentaire de circulation routière

Christine DEFRAIGNE sur l'extension du zoning des Hauts-Sarts

Valérie DE BUE sur l'arnaque au permis théorique

Valérie DE BUE sur la sécurité des piétons

Valérie DE BUE sur les portiques de contrôle de taxe kilométrique

Gilles MOUYARD sur le classement des cimetières militaires en Wallonie

Véronique DURENNE sur la répartition sectorielle des maisons de repos (MR) et des maisons de repos et de soins (MRS)

Véronique DURENNE sur le programme quinquennal de promotion de la santé

Virginie DEFRANG-FIRKET sur la gale à l'athénée de Seraing

Véronique DURENNE sur le rapport du Centre Fédéral d'Expertise des soins de santé (KCE) concernant la santé mentale

Véronique DURENNE sur la dénutrition des personnes âgées

Jean-Luc CRUCKE sur le financement des infrastructures d'accueil et d'hébergement pour les personnes en situation de handicap

Valérie DE BUE sur l'avis du Conseil économique et social de Wallonie relatif à l'assurance autonomie

Georges-Louis BOUCHEZ publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur les revendications des syndicats du non marchand

Marie-Françoise NICAISE sur la mise en place du plan hivernal en Wallonie

Jean-Luc CRUCKE sur la situation du parcours d'insertion obligatoire en Wallonie notamment face à l'arrivée massive de ressortissants syriens et irakiens

Jean-Luc CRUCKE sur le parcours d'intégration

Virginie DEFRANG-FIRKET sur les avancées dans le cadre du plan autisme

Georges-Louis BOUCHEZ sur les revendications des syndicats du non marchand

Valérie DE BUE, sur le contrôle des travaux en Wallonie

La Wallonie a mis en place un système de délégation du contrôle des travaux réalisés sur ses routes. L'idée de base est louable en responsabilisant les entreprises qui interviennent toute l'année sur le réseau.

La Cour des comptes a relevé cependant deux problèmes. Tout d'abord, il n'y a pas, selon elle, de directive imposant des normes communes à l'ensemble des directions territoriales mais en plus, il n'y a quasiment pas de centralisation et d'exploitation transversale des résultats.

Pire, les résultats sont à la limite du risible: le nombre de dysfonctionnements constatés par les entreprises sur les chantiers qu'elles conduisent est de l'ordre de 5,8 % alors que l'administration en détecte 85,1 %.

Il y a là, un important problème notamment en terme de sécurité quand on voit un autre chiffre de la Cour des comptes. D'après elle toujours, dans 99% des cas, les résultats non conformes mis en évidence par le contrôle de qualité ne donnent lieu à aucune amélioration de la route.

Cela ne peut pas continuer de cette façon. Que comptez-vous faire pour rétablir la situation rapidement? Des sanctions plus lourdes sont-elles prévues? Des contrôles plus strictes sont-ils prévus? Dans le cas où un accident se produit des suites d'une erreur de "fabrication" mais non signalée par l'entreprise et non reconstruite par l'administration qui sera responsable?

Jean-Luc Crucke, sur "Les lenteurs des travaux du R9 de Charleroi"

Contrairement aux prévisions les plus pessimistes, la chape d'étanchéité n'a pu être posée avant la période hivernale, ce qui prolongera inévitablement les travaux en cours et le chantier du R9.

La cause du retard résiderait dans un vieillissement plus avancé des joints de dilatation ! Le Ministre confirme-t-il les faits et la cause du retard ? Comment expliquer que cette éventuelle vétusté n'ait pas pu être décelée avant l'entame des travaux ? Des responsabilités doivent-elles être dégagées ? Lesquelles ? Des pénalités seront-elles prononcées ?

Quelle est l'ampleur du retard et quel est le nouvel échéancier sur lequel peut communiquer le Ministre ?

Quelle est la hauteur des travaux engagés à ce stade et quels sont les enveloppes réservées pour les travaux ultérieurs ? Les budgets, nonobstant les retards, seront-ils respectés ou des surplus doivent-ils être prévus ? Lesquels ?

Valérie DE BUE, sur l'avis du CESW sur les embarras de circulation pendant les chutes de neige

Ce vendredi 15 janvier, des chutes de neiges ont provoqué d'importants embarras de circulation : on parle de près de 600 kilomètres de bouchons en milieu de journée, principalement au sud du pays.

Le plan hiver a bien été mis en oeuvre selon les services et des épandages préventifs avaient bien eu lieu. Certains conducteurs de poids lourds soulignent cependant un épandage insuffisant par rapport au réseau.

Ce sont également ces mêmes poids lourds qui sont pointés du doigt, certains ne respectant pas les règles de dépassement par exemple, pouvant créer des accidents qui mettent les personnes en danger et créent des perturbations importantes. Beaucoup parmi les chauffeurs se plaignent d'ailleurs d'un manque de concertation et d'information. Beaucoup de camionneurs belges, par exemple, se rangent sur le côté, informés par SMS des interdictions temporaires de circulation, service auquel beaucoup de chauffeurs étrangers ne semblent pas abonnés.

Vous avez déclaré ne pas vouloir augmenter les moyens techniques comme le nombre d'épanduses, pour des raisons notamment financières. Mais quelles solutions comptez-vous mettre en place pour pallier à ce type de problèmes à l'avenir ? Quelles pistes ressortent à la suite de ces événements ? Quand et comment comptez-vous les mettre en application ?

Concernant les interdictions de circuler pour les camions, un dialogue avec les pays voisins est-il en cours ? Quels moyens pensez-vous mettre en place pour mieux communiquer avec les chauffeurs belges mais aussi étrangers ? Envisagez-vous d'utiliser à cet effet l'OBU – le boîtier destiné à prélever la taxe kilométrique – comme cela a déjà été évoqué ?

M. BOUCHEZ, sur « les informations autoroutières »

Le réseau autoroutier wallon compte des panneaux d'informations à destination des usagers de la route. En cas de conditions météorologiques compliquées, ceux-ci peuvent s'avérer très utiles dans la prévention et la réduction d'embouteillages et d'accidents.

Monsieur le Ministre peut-il nous indiquer les pratiques en vigueur pour ce qui concerne la transmission d'informations autoroutières auprès des automobilistes et camioneurs parcourant les autoroutes wallonnes ? Quels canaux, outre les panneaux, sont utilisés par le SPW pour communiquer et diffuser les recommandations adéquates auprès du public le plus large possible ? Quelle collaboration et coordination avec les services de police ? En ce qui concerne les camions, qui causent de nombreuses difficultés en cas de conditions météorologiques compliquées, le boîtier OBU ou d'autres systèmes pourraient-ils permettre d'informer davantage les camioneurs ? Qu'en est-il des informations à destination des automobilistes ? Les GPS pourraient-ils transmettre des informations en provenance du SPW ?

Christine Defraigne sur les bouchons et ralentissements sur les routes wallonnes

L'année 2015, en comparaison avec 2014, a été extrêmement négative en terme de bouchons et ralentissements sur nos routes. Au niveau des chiffres, la presse annonce ce 5 janvier :

En 2015, 1206 heures perdues dans les bouchons cumulant plus de 100km, contre 1010,2 heures en 2014 et « seulement » 931 en 2013.

Pour les bouchons de 350km cumulés, 17 heures perdues en 2015 contre 2,2 heures en 2013.

Et, selon Touring, la situation ne va pas s'améliorer en 2016. Les causes de ces ralentissements en 2015 étaient principalement les chantiers en cours, mais nombre d'autres facteurs entrent en jeu : notamment l'absence de parkings de dissuasion ou les conditions climatiques.

- Qu'en est-il de la situation en Wallonie ?
- Pouvez-vous me transmettre les chiffres strictement wallons ?
- Quelles sont les mesures que vous comptez prendre pour éviter que la situation dégénère ?

Jenny Baltus-Möres, sur le règlement complémentaire de circulation routière

Lorsqu'une commune de la Région wallonne veut ou doit adapter un élément qui concerne son règlement complémentaire de circulation routière pour voiries communales, l'accord de la Région wallonne est requis. Le service compétent de la Région a un délai de 40 jours pour répondre. Dans le cas où la commune ne reçoit aucune notification de la part de ce service compétent endéans ces 40 jours, le changement est automatiquement accepté.

Toutefois, cette procédure pose question dans le cas où la demande de la commune parviendrait en langue allemande. Apparemment, le service de la Région wallonne affirme que ce délai de 40 jours est calculé une fois que la demande en question est traduite en français. Si vous confirmez ces éléments, cela représenterait une inégalité vis-à-vis des communes de la Communauté germanophone étant donné que le délai serait automatiquement plus long.

Dès lors, comment vous réagissez à ce propos, Monsieur le Ministre, et que voulez-vous entreprendre afin de résoudre ce problème ?

Je vous remercie pour vos réponses

Christine Defraigne, sur l'extension du zoning des Hauts-Sarts

Ce 6 janvier, l'enquête publique a été lancée concernant la demande d'extension du zoning des Hauts-Sarts. La demande pour le permis d'urbanisme vient enfin d'être introduite. Cependant, les faits ne sont pas récents et le dossier a longuement traîné dans les cartons. Pourquoi l'introduction de la demande a-t-elle tant tardé ?

Au niveau du budget, quelle somme est prévue pour cette extension ?

Malgré l'étude d'incidences et les recommandations adoptées, les riverains semblent toujours contre le projet. Quelles sont leurs différentes objections ? Avez-vous déjà quelques retours de l'enquête publique qui va se prolonger jusqu'au 5 février ?

Et, comme la soulève la presse, « en parallèle de la procédure relative au permis, un dossier de reconnaissance de zone est toujours en attente et ce, malgré un dossier complet depuis décembre 2012. » Pourquoi la procédure n'avance-t-elle pas ? Où en est-on dans ce dossier ?

Valérie DE BUE, sur l'arnaque au permis théorique

Une grosse arnaque au permis de conduire théorique vient d'être mise à jour par le GOCA. Le principe est assez simpliste: une formation accélérée basée uniquement sur les réponses aux questions posées à l'examen théorique et non pas sur la sécurité routière pour que les futurs conducteurs retiennent juste les réponses et non pas les principes du code de la route.

Cela veut dire que plusieurs dizaines de personnes pour ne pas dire des centaines de personnes ont leur permis théorique en poche sans jamais avoir ouvert un livre du permis de conduire ni sans connaître les bases de celui ci.

Le GOCA a décidé de changer ses questions qui tournent dans un ordre aléatoire mais si le nombre des questions n'est pas assez élevé, le problème pourra toujours survenir.

Avez-vous été averti de ce phénomène? Quelles mesures pourriez-vous prendre? Les centres wallons pourraient-ils être plus strictes en ce sens que le nombre des questions pourrait être augmenté considérablement? Y a-t-il une évaluation de ces questionnaires qui est réalisé?

Valérie DE BUE, sur la sécurité des piétons

Les piétons sont les usagers faibles par excellence. On a déjà pu parler des problèmes causés par les bus et surtout le manque de visibilité qu'ils engendrent mais ici, des chiffres de l'IBSR sont encore plus interpellants. 105 piétons perdent la vie chaque année en moyenne en Belgique dans un accident de roulage. Et 4.570 sont blessés chaque année en traversant la rue, soit 12,5 tous les jours, selon des chiffres de l'IBSR calculés sur une période de cinq ans.

En Belgique, 33 piétons trouvent la mort en moyenne chaque année en traversant la rue hors passage. Et 1.235 sont blessés, soit 3,3 tous les jours. En cinq ans, 527 piétons ont été tués et 22.854 blessés.

Pouvez-vous me dire si vous avez des chiffres plus précis pour la Wallonie? Quelle sécurité supplémentaire peut-être apportée aux piétons? Quelles campagnes ont déjà menées sur le sujet? Existe-t-il une sensibilisation notamment en terme de formation des chauffeurs poids lourds ou lors des examens théoriques au permis de conduire?

Valérie DE BUE, sur les portiques de contrôle de taxe kilométrique

Vous aviez indiqué en octobre dernier que les portiques de contrôle de la taxe kilométrique des camions seraient tous sécurisés. Je vous rappelle que d'après un document du SPW ces portiques sont mortels à partir de 35km/h sur une route où la vitesse autorisée est de 120 km/h.

Le portique entre Wavre et Bruxelles n'est, par exemple, toujours pas sécurisé.

Quand seront-ils sécurisés de manière définitive? Pouvez-vous nous donner une date précise sachant qu'il s'agit là d'une mise en oeuvre importante en terme de sécurité? Qui est responsable en cas d'accident? La société qui les a placés ou l'entreprise qui n'a pas pu les sécuriser plus tôt?

Gilles Mouyard, sur «le classement des cimetières militaires en Wallonie»

En 2007, Jean-Claude Marcourt Ministre en charge du patrimoine annonçait le lancement d'une procédure de classement pour quatre cimetières des victimes des deux derniers conflits mondiaux.

Les cimetières qui étaient concernés par cette volonté politique sont ceux de Neuville-en-Condroz, de Ploegsteert à Comines-Warнетon, des Fusillés à Taminés et de la Belle-Motte à le Roux.

En 2009, votre prédécesseur répondait au sujet du cimetière militaire de Belle-Motte que l'administration avait pratiquement terminé ses études préliminaires.

Cependant à ce jour, sur les 4 cimetières qui devaient initialement être classés, un seul le sera, à savoir le cimetière des Fusillés de Taminés (1914-1918), par un arrêté de classement du 2 juillet 2009.

A ce stade donc le cimetière militaire de la Belle-Motte n'est toujours pas classé. Hors un classement de ce dernier par le Gouvernement wallon donnerait plus de chance pour que l'Unesco reconnaisse dans le futur le site comme patrimoine mondial.

Le pré-dossier, pour une éventuelle reconnaissance par l'Unesco devrait être rentré pour septembre 2016. Et le dossier définitif pour le 31 janvier 2017.

Monsieur le Ministre, quelle est votre analyse de la situation ? Pourriez-vous faire le point sur la situation actuelle ? Comment expliquez-vous les retards dans ce dossier ? Envisagez-vous de classer prochainement le site du cimetière de la Belle-Motte ? Qu'en est-t-il d'une éventuelle inscription du site de la Belle-Motte sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco des sites mémoriels et funéraires de la 1^{er} Guerre mondiale ?

Véronique Durenne, sur la répartition sectorielle des MR et MRS.

Le Ministre annonçait, il y a quelques mois de cela maintenant, une révision de la répartition sectorielle du type de Maisons de Repos.

En d'autres termes, c'est l'article 346 du Code Wallon de l'Action Sociale et de la Santé qui doit être révisé puisque c'est celui-là même qui pose la répartition des différents secteurs.

Ainsi, 50% reviennent au privé, 21% à l'associatif et 29% au public.

Deux questions me viennent alors à l'esprit.

Quelle est la répartition à la date du 31 décembre 2015 entre les différents secteurs ?

Quand cette révision aura-t-elle lieu et dans quelle mesure ? Sera-t-elle variable par année où s'agira-t-il d'un one shot ? Bref, où en est le processus ?

Véronique Durenne, sur le programme quinquennal de promotion de la santé.

Le domaine de la santé recouvre de très vastes thèmes tous plus variés les uns que les autres. Parmi ceux-ci, nous retrouvons celui de la promotion de la santé définie par la Charte d'Ottawa de 1986 comme étant un objectif en vue de donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer.

D'abord communautarisée et depuis peu régionalisée, la promotion de la santé, dans des sujets aussi importants que la lutte contre les assuétudes, la prévention des cancers, des maladies infectieuses, cardio-vasculaires, de la santé bucco-dentaire, et bien d'autres, faisait l'objet de Plans Quinquennal. Le dernier de ces plans est le « Programme quinquennal de promotion de la santé » de 2004-2008 qui avait alors été prolongé jusque 2012.

Ainsi que le faisait remarquer l'un de mes collègues de ce parlement, le Plan a ensuite une nouvelle fois été prolongé jusqu'au 31 décembre 2014. Le Ministre a lui-même décidé de le prolonger en 2015 via le décret budgétaire.

À l'heure où les Etats et les entités subétatiques se réforment afin d'affronter au mieux l'avenir, il serait logique que la Wallonie se dote d'un nouveau Programme d'action en matière de promotion de la santé regroupant à la fois les éléments liés directement et indirectement à la santé.

Ce nouveau Programme de promotion de la santé est-il en cours d'élaboration ? La réflexion suit-elle son cours et va-t-elle aboutir prochainement ? Si oui quand ? Si non quels en sont les freins ?

Quelles seront les futures priorités de ce futur programme ?

Ce programme sera-t-il globalisant ?

Enfin, sera-t-il dès le départ doté d'un mécanisme d'évaluation et d'objectifs concrets comme cela est le cas en Flandre, par exemple ?

Virginie Defrang-Firket sur la gale à l'athénée de Seraing

En Wallonie, le nombre de cas de gale est en augmentation. D'abord présente dans la région verwiétoise et ensuite à Binche, la gale se reprend maintenant dans la région liégeoise. 9 cas ont en effet été diagnostiqués à l'athénée de l'Air Pur à Seraing. L'internat de l'établissement a dû être fermé.

Avez-vous été mis au courant de la situation dans cette école ?

Etes-vous intervenu en complément aux services de l'enseignement ?

Existent-ils des campagnes de prévention contre la gale ? La région wallonne fournit-elle des informations précises sur cette maladie parfois incomprise ?

Comment la région wallonne intervient-elle en cas de contamination importante ? Existe-t-il un budget pour cela ?

Véronique Durenne, sur le rapport du KCE concernant la santé mentale.

Selon le dernier rapport du Centre Fédéral d'Expertise des soins de santé (KCE), les indicateurs relatifs à la santé mentale ne sont pas très bons.

En effet, 37% des patients – chiffres de 2013 – doivent attendre un mois ou plus pour obtenir un premier rendez-vous dans un centre de santé mentale, ceux-ci étant surchargés.

Les réformes précédentes dans ce domaine ne semblent pas encore porter leurs fruits : tant le nombre de suicides que le nombre de nuitées en hôpital psychiatrique restent trop élevés. Ce dernier indicateur ayant même augmenté en passant de 304 pour 1000 habitants en 2000 à 336 en 2012.

Le taux de suicide reste très élevé en Belgique avec 18,3 pour 1000 alors que la moyenne européenne est de 10,6 pour 1000.

Il est important, selon de nombreux experts, d'assurer un suivi de ces personnes, notamment après leur sortie de centres psychiatriques.

De plus, même si cela ne relève pas de la région, il importe d'avoir en tête que la consommation d'antidépresseur est toujours plus élevée en Belgique que dans le reste de l'Europe.

Comment le Ministre réagit-il par rapport à cette étude ?

Comment améliorer la prise en charge des patients dans un cadre budgétaire que l'on connaît ? Y a-t-il des pistes qui n'ont pas encore été explorées ?

Comment à terme réduire le nombre de suicides et de personnes atteintes d'une maladie mentale ?

Le rapport met aussi l'accent sur une panne quasi sèche de l'ascenseur social : les répercussions d'ordre psychique, des difficultés vécues par ces patients, seraient notamment dues au malaise épinglé dans le milieu du travail, mais aussi chez les chômeurs.

On le voit, il faut aussi travailler sur les aspects socio-économiques pour solutionner les problèmes rencontrés.

Le Ministre compte-t-il avancer sur ce point avec ses collègues du gouvernement ?

Véronique Durenne, sur la dénutrition des personnes âgées.

La presse relatait le résultat d'études qui démontrait qu'un senior sur 10 était confronté à la dénutrition et que 57% des plus de 70 ans la risquaient.

S'il s'agit là d'un problème de santé publique qui relève du fédéral, il relève également des régions qui sont compétentes tant pour la promotion et prévention en matière de santé que pour la prise en charge des personnes âgées.

Comme pour bon nombre de sujets d'actualité, il importe d'avoir une approche globale que les spécialistes appellent de leurs vœux.

Les carences sont évidemment néfastes pour l'organisme car, si l'on peut bien diminuer la quantité calorique ingurgitée, il est important pour les personnes âgées de maintenir un apport en oligo-élément qui soit important. Les spécialistes plaident aussi pour une individualisation des repas.

Au vu des compétences régionales, comment le Ministre compte-t-il agir dans le domaine ?

Des projets pilotes pourraient-ils voir le jour dans les maisons de repos concernant une individualisation des repas ?

Le Ministre a-t-il eu des contacts avec les acteurs concernés afin de voir quels sont les demandes concrètes et les solutions qui peuvent y être apportées ?

Jean-Luc Crucke, sur « Le financement des infrastructures d'accueil et d'hébergement pour les personnes en situation de handicap »

Les associations belges spécialisées estiment qu'1% de la population est touchée par le handicap de grande dépendance. Cela équivaut à environ 110.000 personnes au niveau belge, 10.000 en région bruxelloise et 36.000 personnes en Wallonie, tous âges confondus. Le GAMP estime encore que 20.000 parents sont confrontés à un manque de place d'accueil (de jour ou d'hébergement) pour leur enfant en Belgique francophone. Ces chiffres démontrent que le handicap de grande dépendance n'est pas une question marginale, mais bien une problématique sociale importante.

La Wallonie, au travers de l'AWIPH, maintenant intégrée dans la nouvelle agence wallonne AVIQ, agréée et subventionne plus de 280 services d'accueil de jour et des services résidentiels pour enfants, jeunes et adultes en situation de handicap. La réserve de l'AWIPH devait servir à leur financement à hauteur de 30 millions, 10 ont été attribués... Qu'en est-il pour la suite ?

Votre prédécesseuse, la Ministre Tillieux, à l'initial 2011, nous avait avoué que les besoins de terrain tournaient autour de 150 millions d'EUR ! Qu'en est-il des évaluations aujourd'hui ? Quelles sont les avancées dans ce budget à cet égard. Quelles sont les pistes de solution à l'étude ? Quelles sont les perspectives en la matière ? A quelle échéance ?

Valérie DE BUE, sur l'avis du CESW sur l'assurance autonomie

Le Conseil Économique et Social de Wallonie a rendu un avis relatif à l'instauration d'une assurance autonomie en Wallonie. Et celui-ci rencontre plusieurs des craintes et questions que j'ai également émises à ce sujet.

Vous me l'avez assuré et vous l'avez répété à plusieurs reprises, vous ne comptez pas reporter les coûts vers les CPAS ou créer une inégalité entre citoyens. Hors, on ne peut que constater que ces craintes sont à nouveau formulées et qu'il n'est toujours pas question que cette assurance puisse également concerner les personnes en institution. Une opposition des statuts des personnes à domicile et en résidence pourrait en pousser certaines à rester chez elles pour des raisons financières.

Il est aussi question des carences des dispositifs actuels pour évaluer les besoins : manque de moyens humains, financiers et techniques.

La façon de définir et mesurer la dépendance pose également question. Vous avez évoqué l'utilisation du BelRAI – projet adapté du Resident Assessment Instrument – et plus particulièrement sa version allégée "Screener".

Vous m'avez dit vouloir écouter et associer tous les acteurs concernés et être attentif aux arguments qui seraient avancés. Je voudrais donc savoir où en est cette élaboration et si de nouvelles pistes quant aux orientations de cette assurance autonomie sont envisagées ? Qu'en est-il de l'évaluation des besoins nécessaires à sa mise en place ? Où en est-on de l'évaluation budgétaire ?

Quand à l'utilisation du BelRAI Screenet, ce choix est-il arrêté ? Qu'est-ce qui a motivé ce choix ? Avez-vous envisagé d'autres outils ? Le BelRAI n'est-il pas à orientation plus médicale et donc moins adapté pour le public des personnes en situation de handicap ? Ne craignez-vous pas que la version Screener manque de précision face à la version complète de BelRAI ? Quel serait le coût d'utilisation ? Cet outil serait-il le seul avis ou y aura-t-il également une marge de manoeuvre de la part des professionnels ?

M. BOUCHEZ, sur « les revendications des syndicats du non marchand »

Le 12 janvier dernier, plus de 300 militants des syndicats du non marchand (maisons de repos, crèches, accueil des personnes handicapées, etc.), agissant en front commun, se sont rassemblés à Namur pour aller rencontrer Monsieur le Ministre-Président Demotte, en compagnie de ses collègues du Gouvernement wallon, Monsieur le Vice-Président Prévot et Madame la Ministre Tillieux, pour obtenir que les exonérations fiscales décidées dans le cadre du taxshift par le gouvernement fédéral servent à créer des emplois et à améliorer les conditions de travail.

Le secteur du non-marchand souffre de sous-financement et selon la FGTB, il est d'ailleurs le plus pauvre qui existe en Région wallonne et en Belgique. Un représentant a déclaré à la presse que « pour le non-marchand, depuis 2012, il n'y a absolument plus rien. Or, le gouvernement fédéral a amené un taxshift. Les employeurs ont eu des moyens supplémentaires et c'est à nous de faire en sorte que cela revienne au travailleur. »

Or, il s'avère qu'il y a de l'argent à investir, à hauteur de 100 millions d'euros, dans la création de 2500 emplois grâce au « Maribel social ». Les syndicats ont déclaré que jusqu'ici « toutes les exonérations fiscales allaient alimenter un pot commun qui permettait de créer des emplois pour soulager la charge de travail excédentaire, dans les maisons de repos, les crèches, les homes pour personnes handicapées, l'accueil de la jeunesse, etc. Mais avec le taxshift, cet argent restera dans les poches des employeurs. » En outre, le taxshift faisant en sorte que les emplois coûteront moins chers, les pouvoirs subsidiaires, dont la Fédération Wallonie-Bruxelles, vont économiser de l'argent. Partant, il serait utile de créer des emplois supplémentaires pour faire face aux nombreux défis tels que le vieillissement de la population.

Monsieur le Vice-Président peut-il nous indiquer la teneur des échanges avec les syndicats lors de cette réunion du 12 janvier dernier ? Quelle ligne Monsieur le Gouvernement wallon a-t-il défendu ? Pour quelle allocation allez-vous utiliser les moyens épargnés grâce au taxshift ? Comptez-vous les réallouer dans la création d'emplois supplémentaires comme le réclament les syndicats ? Si cette logique de création d'emplois prévaut pour tout le secteur, les syndicats annoncent la possibilité de créer 13.000 emplois. Quelle est votre position sur l'analyse syndicale ?

MARIE-FRANÇOISE NICAISE SUR LA MISE EN PLACE DU PLAN HIVERNAL EN WALLONIE

Le sans-abrisme est une problématique qui dépasse le rythme des saisons. Les problèmes de ces personnes ne s'arrêtent pas lorsque les températures remontent. Les associations wallonnes déplorent, à ce titre, l'absence d'une approche globale et coordonnée qui encadre le renforcement du plan hivernal. Ces associations mettent en avant la nécessité d'impliquer l'ensemble des acteurs de terrain autour d'une vision partagée, mais également, de faire naître une approche ambitieuse et reliée à la vision d'une fin possible du sans-abrisme.

Qu'en est-il de la mise en place du plan hivernal pour les sans-abris en Wallonie ? La Wallonie a-t-elle, au même titre que Bruxelles, annoncé le renforcement de celui-ci ? Des places supplémentaires ont-elles été mises à disposition ?

La meilleure politique contre le sans-abrisme est celle qui permet de ne pas tomber à la rue. Une politique de prévention est-elle en place en Wallonie ? Autour de quels axes se construit-elle ? Quels en sont les résultats ?

Pouvez-vous nous fournir les « chiffres du sans-abrisme » pour la Wallonie ? Quelles villes wallonnes sont-elles les plus touchées par cette problématique ? Combien de sans-abris sont-ils actuellement recensés ? Combien de places disponibles comptons-nous en Wallonie ?

Outre que le plan hivernal annuel ne règle pas le problème à long-terme, cette solution n'est-elle pas un véritable gouffre financier ? Quels sont les coûts relatifs à la mise en place du plan hivernal wallon ?

Jean-Luc Crucke, sur « La situation du parcours d'insertion obligatoire en Wallonie, notamment face à l'arrivée massive de ressortissants syriens et irakiens »

En octobre 2015, le gouvernement a adopté l'avant-projet de décret concernant le parcours d'intégration obligatoire. Dans ce décret figure également l'instauration d'un système de sanctions administratives en cas de non-participation. Face à l'afflux massif de ressortissants de pays en guerre, notamment syriens et irakiens, venus s'ajouter aux autres candidats à l'intégration, le niveau-seuil de places disponibles pour ladite formation dans les différents centres risque d'être dépassé, comme c'est le cas à Bruxelles.

La création et l'ouverture rapide de nouveaux centres (même provisoires) peut-elle être envisagée ?

Comment le Ministre pense-t-il anticiper cette situation ? Des efforts budgétaires devront être faits ?

Le Ministre peut-il nous donner la répartition et les chiffres exacts de primo-arrivants candidats (ou inscrits) à ladite formation en Wallonie ?

Qu'en est-il de l'application des sanctions si le chiffre des intéressés dépasserait le nombre de places disponibles dans les centres ?

Jean-Luc Crucke, sur « Le parcours d'intégration »

Sous l'ancienne législature, le Gouvernement wallon avait fait passer fin mars 2014 au Parlement le projet de la Ministre Tillieux qui ne prévoyait qu'un seul module obligatoire: l'accueil du primo-arrivant, comportant une information sur les droits et devoirs et un bilan social, dans les trois mois de l'inscription à la commune. Les trois autres modules étaient facultatifs: une formation à la langue française, une formation à la citoyenneté et une orientation socioprofessionnelle.

Monsieur le Ministre, fin septembre dernier, vous aviez (enfin) annoncé en commission du Parlement, déposer un projet rendant également obligatoires l'ensemble de ces trois modules – le MR plaidant depuis longtemps pour un tel parcours obligatoire dans son entièreté. Vous indiquiez toutefois que l'insertion socio-professionnelle ne serait contraignante que si le bilan d'accueil détecte des carences de qualification.

Votre objectif était que le texte gouvernemental arrive sur les bancs du Parlement avant la fin de l'année 2015... Nous sommes en 2016 et toujours pas de texte. Il semble qu'aujourd'hui celui-ci ne soit qu'en 2^{ième} lecture. Monsieur le Ministre peut-il donc m'informer de la prochaine date des débats ?

Je tiens à rappeler que, outre l'analyse et de la validation ou non du projet de décret portant sur la mise en œuvre de ce parcours d'intégration, toute une série d'arrêtés devront être également rédigés avant que ne suive, sur le terrain, la traduction de ce dispositif...

Quand est-ce que le parcours d'intégration wallon sera opérationnel ?

Virginie Defrang-Firket, sur les avancées dans le cadre du plan autisme

Vous annonciez que les représentants du GAMP, pour la grande dépendance, et d'Infor-Autisme, pour l'aspect autisme, seraient invités « dans les prochaines semaines » par votre cabinet, pour discuter de leur attente.

Cette réunion a-t-elle eu lieu ? Qu'en est-il ressorti ?

Où en êtes-vous dans l'aspect formation de ce dossier ? Les discussions avec les Ministres Marcourt et Tillieux ont-elles maintenant débuté ?

Les besoins sont-ils désormais chiffrés et les dispositifs adéquats ont-ils été analysés ? Où en êtes-vous dans cet état des lieux ?

Vous confirmiez également que 5 millions d'euros avaient été dégagés dans un appel à projets à l'égard de la création de places d'accueil et d'hébergement.

Que se passe-t-il maintenant que cet appel à projets est terminé ?

Quelle suite avez-vous réservée à celui-ci ?

Le guide de recommandations positives en termes de bonnes pratiques au niveau de l'autisme a-t-il été avalisé par le comité de gestion de l'AWIPH ?

Le cas échéant, comment vous inspirez-vous ou vous distancerez-vous de ses recommandations ?

Dans le cas contraire, pourquoi l'AWIPH n'a-t-elle pas avalisé ce guide ?

Où en êtes-vous en ce qui concerne l'évaluation des besoins et la liste unique ?

Par ailleurs, alors que la Flandre a mis en place une task-force autisme, une telle initiative est-elle envisageable chez nous ?

Quelle est votre position à ce sujet ?

Enfin, quelle position et quels projets porterez-vous à la conférence interministérielle qui doit se tenir en février ? Viendrez-vous avec des propositions, positions ou avis quant à l'autisme ?